



La lettre du sénateur MARTINE BERTHET

EDITORIAL

Mesdames, Messieurs

Ce début d'année a été l'occasion d'échanges que j'affectionne tout particulièrement : ceux avec nos élus des territoires savoyards et nos administrés, lors des traditionnelles cérémonies de vœux.

Ces moments sont importants ; plus que la vie logistique de la commune ou qu'un simple bilan de l'année écoulée, les rétrospectives et perspectives sont à l'image de l'engagement des élus, de leur travail, de leur bienveillance, de leur attachement à nos institutions mais surtout à l'intérêt public général, influants sur le quotidien de toutes et tous.

C'est pourquoi j'ai tenu, lors des différentes cérémonies, à remercier et féliciter nos élus territoriaux pour leur engagement sans faille envers leurs concitoyens, à un moment où beaucoup d'entre eux doutent. En effet, ils se trouvent trop souvent pris « en tenaille » entre le Gouvernement qui les met en difficulté par des diminutions drastiques des aides de l'Etat et l'ambiance contestataire actuelle qui remet trop souvent en question l'action des élus.

Au plan national nous assistons à un mouvement qui, parti de revendications légitimes concernant le pouvoir d'achat, dérive en débordements dramatiques et pénalise très fortement l'économie et l'emploi. Que sortira t'il du Grand Débat dont les questions posées sont pour certaines en décalage avec la préoccupation profonde des Français qui est de pouvoir vivre dignement de son travail ?

Une chose est certaine : notre Etat doit rester fort et ne laisser ni les casseurs, ni ceux qui stigmatisent les religions nous imposer leur loi. Il est important que chacun soit dans le respect de l'autre pour que notre société reste accueillante et équilibrée.

Quant au travail du Sénat, il se poursuit en ce début d'année sur un rythme intense : après les lois *PACTE* et de *Programmation de la Justice 2018-2022*, nous serons prochainement sur l'examen du Projet de loi, aux enjeux tant économiques qu'écologiques, d'*Orientation des mobilités*, mais déjà vidé d'une partie de son contenu dans sa version définitive par rapport à l'avant-projet.

Soyez assurés que mon souhait permanent est la prise en compte des attentes de nos acteurs locaux, de vos attentes, lors de l'étude des projets de loi, par la mise en œuvre d'amendements ou de questions écrites ou orales au Gouvernement.

Bien fidèlement,

Martine BERTHET

CRISE DES GILETS JAUNES ET GRAND DEBAT



Faut-il participer au grand débat et que peut-il en sortir ?

GL : Il faut sortir de la logique de la contestation de la seule rue. Croyant à la vertu du dialogue, je pense donc que ce débat peut être utile. Mais je ne suis dupe de rien. Ni de la façon dont il a été imaginé, ni de la façon dont il est organisé. Il faut être prudent, vigilant et exigeant sur la suite que l'Exécutif proposera de donner à cette consultation. Le Sénat, en tant qu'Institution n'y participera pas mais chaque parlementaire est libre d'y participer, comme je le ferai, à titre personnel, dans mon département. Je pense qu'il est important que les élus, locaux comme nationaux, donnent aussi leur analyse des maux qui affectent notre pays et les solutions qu'ils proposent.

BR : Le débat, j'y suis toujours favorable. Une partie de la population a le sentiment de ne pas être entendue par ceux qui ont la responsabilité du pays et dans cette période troublée, tout ce qui peut contribuer à réinstaurer le dialogue doit prévaloir. Nous n'oublions pas pour autant que les maires avaient, les premiers, alerté le Président de la République sur le climat de grande tension que connaît la France aujourd'hui. Maintenant, pour que le débat voulu par le gouvernement soit utile, il faut qu'Emmanuel Macron lui donne un débouché démocratique : choisira-t-il un référendum à choix multiples ou non ? Des textes de loi à soumettre au Parlement à partir des conclusions ? Cette question est essentielle parce qu'après le temps du débat vient le temps des urnes et de la décision.

La France traverse une crise longue et violente ; comment expliquez-vous pareille tension ? Cette violence est-elle inédite ?

GL : Les revendications sur le pouvoir d'achat et l'iniquité fiscale étaient à l'origine légitimes. J'avais moi-même pointé dès 2015 les difficultés de cette « France d'à côté », celle qui s'est sentie abandonnée à force de n'être ni entendue ni écoutée ni respectée. Mais les « Gilets jaunes » de janvier 2019 ne sont plus ceux du 17 novembre 2018. La violence, les désordres, les saccages sont inacceptables, tout comme la surenchère des revendications. Nous avons besoin d'autorité, du respect de la loi de la République, des règles communes.

La défiance vis à vis des institutions et des élites et le scepticisme s'ajoutent à la crise : comment rétablir la confiance avec les Français ?

GL : La confiance ne se décrète pas, elle se gagne. Depuis une décennie, mais encore plus depuis quelques mois, le rejet du politique est net, mais plus largement de toutes les « élites » du pays : journalistes, syndicats... La confiance envers les élus est directement liée à la relation de proximité qu'ils entretiennent avec leurs électeurs. Le maire est donc naturellement l'élu en qui les Français ont le plus confiance et je souligne que 70% des maires expriment leur confiance au Sénat qui représente les territoires. Cela démontre une fois encore à quel point l'ancrage territorial des parlementaires est essentiel.

Cette proximité est justement mise en avant par de nombreux élus locaux. Serait-ce un moyen d'endiguer la crise ? Est-il urgent d'accélérer la décentralisation ? Comment réaffirmer la place et la responsabilité des maires ?

BR : Je me félicite qu'Emmanuel Macron associe les maires et les mette en valeur dans le débat. Après les avoir mésestimés, alors qu'ils sont largement plébiscités par les Français, c'est un changement dont on ne peut que se réjouir ! La haute administration a trop souvent voulu reprendre aux collectivités les libertés qu'elles s'étaient vues accorder. L'épisode #Balancetonmaire ou encore du refus du Président de la République de se rendre au Congrès des Maires en 2018 ont été désastreux et on ne peut qu'être solidaire du sentiment d'abandon qu'éprouve une grande majorité des 550 000 élus locaux. La décentralisation est la voie de la modernité et de l'avenir, elle est la réponse à la fatigue démocratique : il est urgent de libérer les collectivités territoriales ! Nous devons réaffirmer le rôle des élus locaux et leur rendre la pleine maîtrise de leurs actions et de leurs finances.

Certains Français réclament plus de démocratie directe. Cette revendication permettrait-elle d'améliorer la situation et la représentation des Français ?

BR : Cette réclamation s'inscrit dans le contexte actuel marqué par la colère civique et le malaise démocratique. Pour y répondre, nous devons recourir davantage au référendum, qu'il soit local ou qu'il concerne les grandes questions qui engagent l'avenir de la Nation. Cette tradition de la Vème République permet d'équilibrer notre démocratie représentative. Mais ces référendums sont efficaces, à condition que leur verdict soit respecté. Sinon - et c'est ce que nous avons vécu avec l'abandon du projet de l'aéroport de Notre-Dame des Landes qui est allé à l'encontre du résultat du référendum local - le déni de démocratie affaiblit l'état de droit et renforce la défiance. Or, les élites ne peuvent pas donner le sentiment de vouloir se passer de la souveraineté populaire. Ce besoin de participation exprimé par les citoyens ne sera rendu possible qu'avec les élus locaux : ils ne sont pas des agents de l'Etat mais incarnent bien l'idée d'une empathie et d'une meilleure prise en compte des préoccupations des citoyens. Ce sont eux qui nous permettront de tisser à nouveau un lien avec les citoyens, parce qu'ils sont le coeur de la vie républicaine.

Le Président de la République pose dans sa lettre la question du rôle et de la potentielle transformation des assemblées dont le Sénat et le Conseil économique, social et environnemental. Quelle réponse voudriez-vous apporter ? Pourquoi le Sénat joue-t-il un rôle majeur ?

GL : Le Président m'a affirmé qu'il ne souhaitait pas le rapprochement entre le Sénat et le CESE. Le CESE et le Sénat sont des assemblées très différentes. Le CESE est une assemblée consultative à saisine facultative. Le Sénat est quant à lui une assemblée parlementaire d'élus. J'ai rappelé au Président de la République l'utilité d'un contre-pouvoir qui ne procède pas de l'élection présidentielle, libre et responsable, privilégiant l'intérêt du pays. Un contre-pouvoir susceptible de contrôler l'action du gouvernement en toute indépendance. Le Sénat a été le premier à attirer l'attention du gouvernement sur les risques de l'augmentation des taxes sur le carburant, de la non-indexation des retraites, sur le niveau des dépenses publiques, sur la fracture territoriale. C'est lui qui a voté, à l'initiative de Bruno Retailleau, un texte anticasseurs que l'Assemblée nationale va reprendre fin janvier, fait des propositions sur le statut de l'élu local et la revitalisation des centres-bourgs, qui s'est opposé à l'instauration autoritaire du 80 km/h, a imaginé un système de quotas en matière d'immigration etc.

LE SENAT A L'ECOUTE DU PAYS

Depuis la crise des gilets jaunes, de nombreux rapports et propositions de loi rédigés par les sénateurs inspirent le gouvernement.



Mardi 15 janvier, Emmanuel Macron s'est enfin dit prêt à des aménagements sur la limitation à 80km/h. : « Il n'y a pas de dogme. Il faut ensemble que l'on trouve une manière plus intelligente de la mettre en œuvre. » Il a appelé les maires à faire des propositions.

Dès janvier 2018, le Sénat s'était emparé de cette question en créant un groupe de travail sur la sécurité routière.

Après avoir entendu 47 personnes au cours de 17 auditions et recueilli plus de 23 000 contributions sur un espace participatif, les sénateurs ont constaté la nécessité de revoir la décision du gouvernement.

Propositions du Sénat :

- Laisser le pouvoir de modulation de la vitesse maximale autorisée aux présidents de département, aux maires et aux préfets des départements.
- Décentraliser la décision de limiter la vitesse à 80 km/h sur les routes accidentogènes.

Synthèse du rapport - Sécurité Routière : mieux cibler pour plus d'efficacité

NOUVEAU STATUT DE L'ELU

Devant les maires normands, Emmanuel Macron a dû répondre à la question du statut de l' élu. En s'engageant à reprendre « le travail qui a été fait au Sénat » il a rallié les propositions du rapport du groupe de travail du Sénat sur les conditions d'exercice des mandats locaux.



> Le 11 octobre 2018, le Sénat rendait public son rapport sur les conditions d'exercice des mandats locaux, rédigé par la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

Propositions du Sénat :

- Le régime indemnitaire des élus : la délégation a cherché les moyens d'ajuster le modèle fondé sur le bénévolat et sur l'idée que les indemnités de fonction ne prenaient pas la forme d'une rémunération mais d'une compensation.
- Le régime social des élus : le Sénat a apporté une contribution pour clarifier le régime social des élus pour qu'il soit adapté à l'exercice d'une vie professionnelle et personnelle.
- La formation et la reconversion des élus : après une consultation auprès des élus locaux, la délégation aux collectivités territoriales du Sénat a rédigé des propositions pour offrir aux élus la possibilité d'acquérir des compétences pointues de plus en plus nécessaires à l'exercice même de leur mandat. D'autre part, ces propositions visent à permettre une sortie de mandat moins douloureuse pour ces élus locaux.
- La responsabilité pénale et la déontologie des élus : une régulation de ce que l'on appelle le « cumul des responsabilités » a été envisagée par la délégation en charge de cette proposition de loi.

Synthèse du rapport : Faciliter l'exercice des mandats locaux

LOI ANTICASSEURS



Trop souvent débordé pendant les manifestations, le gouvernement s'est décidé à proposer de les sécuriser. Le 7 janvier 2019, le Premier ministre s'est exprimé dans les termes exacts de la proposition de loi anticasseur du Sénat : « Arriver cagoulé à une manifestation, c'est aujourd'hui une contravention. Demain, ce doit être un délit. »

> Le 14 juin 2018, le Sénat a déposé une proposition de loi adoptée par les sénateurs le 23 octobre 2018, pour prévenir les violences lors des manifestations et sanctionner leurs auteurs. L'objectif était de pouvoir mettre hors d'état de nuire les casseurs et les agresseurs des forces de l'ordre, qui nuisent au droit de manifester paisiblement.

Propositions du Sénat :

- Des mesures préventives :
 1. Rendre possible le contrôle de ceux qui se rendent sur un lieu de manifestation.
 2. Permettre de constituer, dans le respect des libertés publiques, un fichier de personnes interdites de manifester. Le préfet pourra ainsi interdire aux individus violents de se rendre sur un lieu de manifestation.
- Des mesures répressives :
 1. Créer un nouveau délit consistant à dissimuler son visage lors d'une manifestation sur la voie publique, puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.
 2. Considérer comme un délit, puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, le fait de détenir ou de faire usage lors d'une manifestation de fusées d'artifice ou de détenir toute arme par destination.
 3. Mettre en place le principe de « casseur-payeur ».

Proposition de loi visant à prévenir les violences lors des manifestations et à sanctionner leurs auteurs, telle qu'elle a été votée par le Sénat le 23 octobre 2019

Le texte a été débattu en commission à l'Assemblée nationale, le 23 janvier puis examiné en séance, le 29 janvier. Le projet de loi a été adopté par les députés le 5 février. La nouvelle version adoptée par les députés autorise des officiers de police judiciaire à fouiller les bagages et les voitures sur les lieux d'une manifestation et à ses abords immédiats, sur réquisition du procureur. Le gouvernement a en

revanche renoncé à faire figurer dans le texte les palpations de sécurité et à y prévoir explicitement d'interdire "le port et le transport sans motif légitime d'objets pouvant constituer une arme". L'idée de créer un nouveau fichier des interdits de manifester est abandonnée et remplacée par une inscription au fichier des personnes recherchées (FPR).

Il sera étudié en deuxième lecture au Sénat le 12 mars prochain.

IMMIGRATION



Dans sa lettre aux Français, le Président de la République pose aux Français la question suivante : « Une fois nos obligations d'asile remplies, souhaitez-vous que nous puissions nous fixer des objectifs annuels définis par le Parlement ? »

> Le 6 juin 2018, le Sénat présentait ses propositions sur l'immigration.

Proposition du Sénat : Définir chaque année au parlement des objectifs chiffrés en matière de politique migratoire. Ces derniers doivent tenir compte des besoins et des capacités d'accueil du pays.

Rapport – Pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie

Loi NOTRe et décentralisation



En Normandie, Emmanuel Macron a été confronté au besoin de décentralisation porté par les élus locaux qui souhaitent ouvrir une nouvelle phase de décentralisation et de déconcentration.

> Le 13 juin 2018, le Sénat a adopté la **proposition de loi relative à l'équilibre territorial et à la vitalité de la démocratie locale**.

> Le 7 novembre 2018, la Commission des lois a remis un **rapport sur la revitalisation de l'échelon communal**.

Propositions du Sénat :

- Conforter le rôle des communes en tant que cellules de base de la démocratie et de l'action publique locale en :
 1. Consolidant les compétences communales et en donnant aux communes les moyens de l'exercice de ces compétences.
 2. Allégeant le poids des normes sur les communes.
 3. Facilitant l'exercice des mandats municipaux et le fonctionnement des institutions communales.
- Soutenir le développement des communes nouvelles en :
 1. Accordant une juste place à la représentation des communes fusionnées.
 2. Articulant communes nouvelles et intercommunalités.
- Renouer avec l'esprit de la coopération intercommunale en :
 1. Associant davantage les communes et leurs élus au fonctionnement de l'intercommunalité.
 2. Faisant prévaloir les principes de subsidiarité et d'adaptation au terrain.
 3. Simplifiant le paysage intercommunal.

Rapport – Revitalisation de l'échelon communal

Adoption de la proposition de loi visant à sécuriser l'exercice des praticiens à diplôme hors de l'Union européenne (PADHUE)

J'ai été Rapporteuse de la proposition de loi visant à sécuriser l'exercice des praticiens à diplôme hors de l'Union européenne (PADHUE) pour le Sénat.

Ces derniers ne correspondent pas à une catégorie clairement identifiée de personnels hospitaliers et cette situation n'a jamais vraiment été réglée par le législateur. Pourtant, pour faire face à la pénurie résultant du maintien du numerus clausus à un niveau très bas, nos établissements de santé ont dû recruter des médecins étrangers exerçant en dehors de tout régime légal. Un poste pourvu par un Padhue sans plein exercice est un poste qui, sinon, resterait vacant.

Il est nécessaire qu'une réforme en profondeur soit mise en place pour l'avenir des praticiens dans un premier temps mais également pour la qualité des soins prodigués aux patients.

Rapport - PADHUE



La proposition de loi visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie, adoptée définitivement !

Depuis 2007, les opticiens sont autorisés à réaliser des tests d'acuité visuelle (de réfraction) afin d'adapter les ordonnances délivrées par les ophtalmologues, dans des conditions encadrées et négociées entre les différents acteurs de la filière visuelle. Parmi ces conditions, le pouvoir réglementaire a prévu que les tests réalisés par les opticiens ne peuvent être réalisés hors de leur boutique.

Le code de la santé publique permet à l'opticien de réaliser des tests de réfraction dans un local « équipé de manière à préserver l'intimité du patient », situé « dans l'enceinte du magasin d'optique-lunetterie ou dans un local y attenant, conçu de façon à permettre une prise en charge dans les bonnes conditions d'isolement phonique et visuel et d'assurer la confidentialité des informations échangées par la personne lors de l'examen optique ».

La proposition de loi ouvre la possibilité pour les personnes hébergées en EHPAD de pouvoir bénéficier d'un test de réfraction par un opticien et d'une adaptation de leur correction sans devoir se déplacer. Plusieurs conditions sont précisées :

- Le test de vue pourra être réalisé dans le cadre du renouvellement d'un équipement optique faisant l'objet d'une prescription en cours de validité ;
- L'opticien devra informer la personne appareillée que l'examen de la réfraction pratiqué en vue de l'adaptation ne constitue pas un examen médical ;
- La possibilité offerte aux opticiens de procéder à ces tests est subordonnée à la publication d'un décret encadrant cette faculté ;
- La durée de l'expérimentation est limitée à trois ans, prenant fin le 31 décembre de la troisième année suivant la publication du décret, pour que l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale soit l'occasion pour le Parlement d'examiner les résultats de cette expérimentation et d'en tirer les conséquences nécessaires en matière législative.

Un arrêté du ministre chargé de la santé définira les régions participant à l'expérimentation dans la limite de quatre régions.

Au plus tard dans les quatre mois précédant la fin de l'expérimentation, un rapport d'évaluation devra être transmis au Parlement.

Cette PPL a été votée définitivement au Sénat le 23 janvier 2019, dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale.



Débats relatifs à la loi PACTE

Le projet de loi « Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises » (PACTE), présenté par le Gouvernement comme LE grand texte économique du quinquennat visant à « lever tous les verrous de l'économie française » apparaît modeste eu égard aux enjeux ; il ne permet pas aux entreprises de gagner véritablement en compétitivité. Il a été adopté le 9 octobre 2018 en première lecture à l'Assemblée nationale. Si certaines dispositions vont dans le bon sens, ce texte fourre-tout manque d'une cohérence globale et de lisibilité.

La Commission spéciale du Sénat a amendé ce texte les 16 et 17 janvier dernier : les sénateurs ont ainsi supprimé 37 articles et en ont ajouté 17 nouveaux.

En séance, **819 amendements ont été déposés** et ont été examinés jusqu'au 7 février. Toutefois, le Parlement n'a pas pu étudier certaines mesures puisque le nombre d'habilitations à légiférer par ordonnance était de 14 à l'arrivée du texte au Sénat.

Le Sénat a nettement amélioré le texte :

Pour les entreprises et en particulier les PME, en allant plus loin sur la rationalisation des seuils en relevant les obligations liées au passage de 50 à 100 salariés, seuil le plus emblématique en matière de croissance des entreprises.

Pour les salariés, en rendant plus attractifs encore les dispositifs liés à l'épargne salariale.

Pour les territoires, en renforçant le poids des élus dans le conseil d'administration de La Poste.

Pour empêcher la fragilisation des entreprises, en supprimant la définition de l'intérêt social et de la raison d'être de l'entreprise dans le code civil.

Pour des raisons de santé publique et de régulation, en s'opposant à la privatisation de la Française des Jeux bien que le Sénat ait accepté la réforme de la fiscalité de cet actif.

Pour rester maître du jeu dans le ciel français, en s'opposant fermement et unanimement à la privatisation des Aéroports de Paris. Les sénateurs ont voté contre cette privatisation (246 voix contre 78) alors même qu'aucune garantie n'est aujourd'hui apportée et que cette entreprise possède une activité rapportant près de 200 millions d'euros de dividendes à l'État chaque année. Lors des débats, il a également été rappelé que la société est en mesure de financer elle-même les investissements nécessaires à son développement.

Pour ma part, j'ai déposé des amendements visant à :

- Rétablir l'obligation pour les micro-entrepreneurs réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 10.000 euros d'ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle;
- Ouvrir la possibilité pour l'Assemblée générale de CCI France d'amender les décisions proposées par le Président et son Comité directeur ;
- Conformer les dispositions relatives à la responsabilité de l'organisateur de voyage prévues par le code du tourisme, au régime de responsabilité prévu par la directive sur les voyages à forfait et prestations de voyage liées.

Je me réjouis de l'adoption de ce dernier amendement, indispensable à la protection des consommateurs.

Un projet de loi profondément modifié a ainsi été adopté par le Sénat, le 12 février dernier. Une Commission mixte paritaire se réunira prochainement pour trouver un compromis entre les dispositions votées par l'Assemblée nationale et les mesures adoptées par le Sénat.

Deuxième lecture du projet de loi de programmation de la Justice pour 2018-2022 par le Sénat

Parallèlement à la deuxième lecture au Sénat du projet de loi de programmation de la Justice pour 2018-2022, la Commission des lois du Sénat a organisé, le 30 janvier 2019, une table ronde avec les représentants des professions judiciaires afin de trouver des solutions d'avenir sur la réforme de la Justice.

Cette réunion a démontré que les options retenues par le Sénat en première lecture étaient de nature à répondre davantage aux préoccupations des professions judiciaires et des justiciables que le texte proposé par le Gouvernement.

Mais, parallèlement, Mme Nicole Belloubet, Ministre de la Justice, a confirmé la volonté du Gouvernement de ne pas revenir sur les dispositions les plus contestées figurant dans le texte adopté par l'Assemblée nationale.

En conséquence, la Commission des lois du Sénat a rétabli son texte de première lecture, tout en prenant en compte les observations des représentants des professions judiciaires. Elle a ainsi sécurisé les procédures et garanti l'accès de tous à la Justice, à travers le maintien d'une Justice de proximité.

Ce travail a été mené dans le but de l'adoption des propositions de compromis du Sénat par l'Assemblée nationale, ce qui permettrait de sortir de cette impasse.



CONSULTATION

À la suite de l'effondrement du pont Morandi à Gênes l'été dernier, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a créé une mission d'information sur la sécurité des ponts le 3 octobre 2018.

Cette mission a pour but d'évaluer les modalités de surveillance et d'entretien des ponts gérés par l'État et par les collectivités territoriales. Elle cherche en particulier à savoir si les collectivités territoriales disposent des capacités techniques et budgétaires suffisantes pour assurer l'entretien de leurs ouvrages d'art.

Afin de recueillir le témoignage des élus concernés, la mission d'information lance une consultation sur la nouvelle plateforme interactive de consultation des élus locaux mise en place, à l'initiative du Président du Sénat, Gérard Larcher :

<http://participation.senat.fr/projet/securite-des-ponts-1/questionnaire/questionnaire-6>

Le questionnaire mis en ligne vise à obtenir des informations sur les difficultés auxquelles les élus peuvent faire face dans la mise en œuvre de leurs politiques de gestion des ponts et viendra nourrir les travaux de la mission ainsi que ses recommandations.

La date limite de réponse au questionnaire est fixée au 28 février 2019.

EN DIRECT

12 décembre 2018 - Adoption de mon amendement relatif aux communes nouvelles

Dans le cadre de l'examen de la proposition de loi visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires, j'ai déposé un amendement que le Sénat a adopté. **Celui-ci vise à ouvrir la possibilité, lorsqu'une commune nouvelle n'a pas institué de communes déléguées au moment de sa création (avant la loi de 2016), d'en créer ultérieurement.** Il permet donc l'application d'une partie du dispositif issu de la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 visant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, postérieurement à la création de la commune nouvelle.

Cet amendement a reçu un avis favorable du gouvernement et devrait donc être repris par l'Assemblée nationale en deuxième lecture.

Je me réjouis de son adoption qui permettra aux **habitants de ces communes rattachées** d'avoir un représentant officiel au sein de la commune nouvelle.

18 décembre 2018 - Monument de l'Arc de Triomphe

Ravivage de la flamme du soldat inconnu

J'ai eu l'honneur de participer à la cérémonie de ravivage de la flamme du soldat inconnu. Émotion, immense respect, solennité, voilà ce qu'inspire ce lieu de mémoire exceptionnel. Les tags sur l'Arc de Triomphe ont été effacés mais sont toujours présents dans nos esprits. Comment certains ont-ils pu réaliser cet outrage ? C'est inconcevable, inadmissible, impardonnable.



30 janvier 2019 - Lancement du comité de soutien parlementaire en faveur de l'inscription de la baguette de pain à l'UNESCO

J'ai assisté, en présence des professionnels de la boulangerie, à la présentation de la candidature UNESCO de la baguette de pain française. A l'initiative de Madame Catherine Dumas, Sénatrice de Paris, cet événement permettra de comptabiliser de nombreux soutiens. Cette candidature UNESCO valorisera les savoir-faire boulangers, emblèmes de la France.



VISITE AU SENAT

5 décembre 2019 - Le Lycée Vaugelas de Chambéry en visite au Sénat



J'ai accueilli mercredi 5 décembre 2018 une classe de terminale S du lycée Vaugelas, accompagnée par Jean-Pierre Perrin et Lionel Cain, leurs professeurs de mathématiques et de philosophie. Les étudiants ont ainsi pu prendre connaissance de l'institution sénatoriale mais aussi de l'histoire du Palais de Luxembourg. Très investis, les lycéens ont en profité pour me faire part de leurs inquiétudes. En effet, les deux filières spécialisées permettant de concilier études secondaires et sport ou musique de haut niveau mais aussi théâtre, risqueraient d'être fermées à la rentrée prochaine. Il serait absolument dommage de perdre cette filière d'excellence qui répond parfaitement à une demande de certains de nos jeunes savoyards. J'ai rencontré à ce sujet le proviseur du lycée Vaugelas, le 28 janvier dernier. Celui-ci m'a informé qu'un enseignement « musique, danse et théâtre » était en cours de finalisation de même qu'une section sport « basket féminin ».

30 janvier 2019 - Le 7ème Bataillon de Chasseurs Alpains



En mission "Sentinelle", déployé sur Roissy depuis le 4 décembre 2018, une partie des effectifs de la 6ème compagnie, en a profité pour découvrir l'Histoire du Palais du Luxembourg et du Sénat.

30 janvier 2019 - Le Collège Garibaldi d'Aix-Les-Bains



Deux classes de 6ème, soit 45 élèves, étaient en séjour à Paris. Un voyage scolaire organisé par leurs enseignants sur le thème de la Culture et des Arts. Une petite pause dans leur emploi du temps les a amenés à la découverte du Palais du Luxembourg mais aussi des institutions et du fonctionnement du Sénat.

N'hésitez-pas à me solliciter si vous souhaitez visiter

le Palais du Luxembourg

CA SE PASSE EN SAVOIE

30 novembre 2018 - Les Marches

Visite de l'EHPAD Notre-Dame



Je suis allée à la rencontre, avec Mme le maire des Marches Christine Carrel et de son premier adjoint, du directeur de la maison de retraite Santé Bien Être Foyer Notre Dame pour une visite très intéressante de cet établissement qui vient d'être rénové en grande partie. Les résidents y sont pris en charge selon la méthode de l'humanité, pour un soin à l'écoute, dans l'apaisement et une valorisation du personnel. L'aménagement et les activités ont été conçues pour une intégration la meilleure possible. Un exemple sans aucun doute à suivre !

1^{er} décembre 2018 - Albertville

Collecte de la Banque Alimentaire de Savoie



La collecte annuelle 2018 de la Banque Alimentaire de Savoie permettra la fourniture de l'équivalent de 45000 repas par semaine, distribués par les 500 bénévoles des 40 associations partenaires. Félicitations aux 160 bénévoles savoyards et à leur Président pour le temps consacré à cette cause et un grand merci à tous les généreux donateurs.

2 décembre 2018 - La Roche Sur Foron

Salon « Terres Gourmandes, l'agriculture Savoie Mont-Blanc en fête »



Le salon a été organisé à Rochexpo cette année par les acteurs de l'agriculture pour valoriser les liens entre agriculture, produits et territoires en Savoie Mont Blanc. L'agriculture qui façonne et entretient nos paysages mais qui est aussi un soutien indispensable à la santé avec ses productions nombreuses et variées.



6 décembre 2018 – Aix-les-Bains

Signature de convention



Soirée à Aix-les-Bains avec les clubs de haut-niveau soutenus par le Département de la Savoie. Un moment d'échange et de convivialité.

6 décembre 2018 - Albertville

Inauguration du Salon Alpes Tech

Alpes Tech: le salon des technologies du futur, ou l'industrie 4.0, à la Halle Olympique d'Albertville pour sa deuxième édition.

Le matin: audition des candidats pour le concours Alpes Lab destiné à valoriser et récompenser l'Innovation. Des entreprises et leur savoir-faire en démonstration, des conférences à destination des professionnels et du public, notamment sur l'impression 3D. Cette dernière, après avoir été historiquement employée à des fins de prototype s'introduit progressivement dans la fabrication de produits finaux et pourrait bientôt avoir un impact économique non négligeable.



7 décembre 2018 - Chambéry



Festival international des Métiers de montagne et assemblée générale de la Fédération nationale de la sécurité et des secours sur les domaines skiables.

10 décembre 2018 - Allondaz

Permanence départementale

Lors de ma permanence départementale, j'ai rencontré le président de l'association des stomisés des 2 Savoie. Un échange très intéressant sur la nécessité d'aider ces personnes à se réinsérer dans la vie « normale », à pratiquer une activité sportive, mais aussi sur la nécessaire prise en charge totale des dispositifs et produits de soin utilisés. Un gros travail de sensibilisation et "d'éducation" est réalisé par les plus de 60 bénévoles de l'association. Merci à eux.



14 décembre 2018 – Préfecture de Chambéry

Cérémonie de la Sainte-Barbe



Ce fut l'occasion de remise de distinctions: Ordre national du mérite, médailles d'or, d'argent et de bronze, mais aussi d'honorer les soldats du feu volontaires ou professionnels disparus cette année dans l'exercice de leurs missions, de rappeler le courage et le dévouement de ces femmes et hommes pour le secours ou la protection de nous tous. Nous ne les remercierons jamais assez.

14 décembre 2018 - Les Arcs

Inauguration du nouveau Club Med



Magnifique établissement que ce nouveau Club Med Panorama aux Arcs. Une formidable synergie d'idée et d'action entre la commune de Bourg St Maurice et l'entreprise Club Med pour une nouvelle dynamique de la station des Arcs. Bravo à tous et merci pour ces investissements qui permettent à notre département de garder son excellence touristique tout au long de l'année, avec notre histoire de la montagne racontée aux touristes du monde entier.

16 décembre 2018 - Albertville

Repas de Noël pour la délégation départementale de l'assemblée des paralysées de France (APF)



C'est un rendez-vous important chaque année, qui permet à tous de se retrouver dans des conditions fort sympathiques. Les bénévoles ont préparé une belle salle, un petit mais très beau marché de Noël et l'orchestre ravit tout le monde par la diversité de ses chansons. La Présidente Michele Brauer et ses équipes font un travail remarquable aux côtés des communes et avec le soutien du Conseil départemental pour la formation, le conseil et « l'éducation » au handicap en direction et avec les communes. De nombreux projets à venir.

17 décembre 2018 -Tours- En-Savoie

Marché de Noël

A l'approche des fêtes de fin d'année, de beaux marchés de Noël nous sont proposés comme à Tours en Savoie avec Mme le Maire Chantal Martin, les bénévoles et les enfants de la commune pour chocolat et vin chauds, chants, objets de Noël, mais aussi à Conflans, ou encore ce moment sympathique à l'aérodrome avec de nombreuses personnes, de la musique et des gourmandises autour du Président Gilles Barmaverin. De beaux moments de partage et d'amitié.



6 janvier 2019 – Albertville

Fête des Saint-Smoniens



Remise des prix des illuminations de Noël et de chèques aux associations Handisport, Les amis de Jojo et Vaincre la mucoviscidose par les Saints Smonien. Une belle animation proposée par cette association dynamique aux Albertvillois de St Sigismond mais aussi des autres quartiers avec dégustation d'huîtres et paella, vente de miel, de noix...

7 janvier 2019 – Albertville

Visite de notre Président de Région Auvergne-Rhône-Alpes



Après un temps consacré aux élus et acteurs des Trois Vallées pour des échanges sur les problématiques de la montagne et l'aide apportée par la Région, Laurent Wauquiez a visité le chantier de la maison de l'enfance à Albertville fortement subventionnée par la Région et a rencontré les élus de l'agglomération Arlysère pour une discussion sur les projets et les aides proposées. Puis direction Aix-les-Bains pour la signature d'un protocole de partenariat pour les aménagements de bord du lac, de mobilité douce particulièrement. Merci au Président de la Région pour cette attention particulière envers notre département.



11 janvier 2019 – Savoie Technolac

Visite en Savoie de Brune Poirson, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition Écologique et Solidaire

Visite de l'entreprise Ataway qui développe des bornes à hydrogène permettant non seulement une recharge des véhicules aussi rapide qu'avec un carburant classique, mais aussi un stockage de l'énergie renouvelable produite en amont. Puis Energy pool qui offre l'accès pour nos industries électro-intensives à une électricité à prix compétitif leur permettant de produire elles-mêmes de façon compétitive à l'international, mais qui permet aussi l'effacement très rapide de leur consommation en cas de surbesoin ponctuel en Énergie pour notre pays. Pour terminer, une visite à l'Ines (institut national de l'énergie solaire) qui développe des produits de pointe dans ce domaine, parfois en réponse à des demandes très spécifiques et surtout en se situant dans le développement du produit entre la recherche et la production industrielle.

En présence de Marina Ferrari, Jean-Pierre Vial, Xavier Dullin, Michel Dantin, Luc Berthoud, Marie-Pierre François, Alexandra Turnar, M. le Préfet de la Savoie

et ses services.



Vendredi 10 janvier – La Plagne

Inauguration du nouveau centre de secours

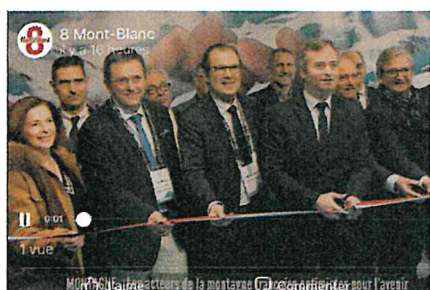


Vendredi 10 janvier – Courchevel

Conseil d'administration de la société des 3 Vallées

Mardi 15 janvier - Chambéry

28ème salon Grand Ski



Promoteur de notre tourisme d'hiver, le salon Grand Ski a été inauguré par Jean-Baptiste Lemoine Secrétaire d'Etat, Christian Mantei, Directeur général d'Atout France et les représentants du territoire.



Mardi 15 janvier – Chambéry

Rencontre « Mobilité Alpes »

La Vice-Présidente de la Région, Martine Guibert, à Chambéry pour une rencontre mobilité « Alpes » de présentation des actions de la Région dans le cadre de sa compétence Transport et d'échange avec les élus, associations, institutions du 01, 38, 73 et 74, à l'écoute des problèmes rencontrés. Les attentes en Savoie: rétablir un trafic ferroviaire suffisant dans l'Avant-Pays Savoyard, malgré les travaux de Lyon Part-Dieu, conserver les voies ferrées permettant l'accès à nos usines, travailler pour accentuer le fret ferroviaire et définir les accès au tunnel du Lyon-Turin...

24 janvier 2019 - Albertville

Inauguration de L'Hôpital de mon doudou



L'Association PharmaVie a inauguré son 4e Hôpital de mon Doudou au centre Hospitalier d'Albertville-Moûtiers en Savoie. Cette nouvelle installation a été imaginée comme un véritable parcours de soins qui se charge de guider l'enfant pas à pas durant son séjour. Un accueil spécifique est délivré aux enfants et à leurs accompagnants dès leur arrivée et se poursuit sous la forme d'un itinéraire ludique et chaleureux de la salle d'attente des urgences jusqu'à la salle de soins de l'hôpital pédiatrique. Ce nouveau projet a été inauguré en présence de la Direction de l'Hôpital, de la Sénatrice de la Savoie, Madame Martine Berthet et de plusieurs pharmaciens PharmaVie de la région Rhône-Alpes dont Monsieur et Madame Bouché (Pharmacie République Albertville) à l'initiative de l'implantation du projet. De nombreux Toudous seront



désormais distribués aux enfants afin de les rassurer et de dédramatiser l'hôpital.

24 Janvier 2019 - Entremont-le-Vieux

Visite de la coopérative laitière

Visite de la Coopérative laitière d'Entremont-le-Vieux créée en 1935, à l'occasion de la venue en Savoie de Marc Fesneau secrétaire d'Etat. Neuf fromages différents (ma préférence va au Chartreux!) fabriqués grâce au lait de 23 exploitations. Des emplois à la clé, l'entretien de nos paysages grâce aux agriculteurs (nourriture exclusive du bétail avec le foin local) et des ressources pour animer ce territoire rural de montagne.

Échanges des élus locaux avec le Secrétaire d'Etat autour de leur besoin de lisibilité financière, d'accessibilité des populations aux services publics, d'intercommunalité et de transferts de compétences. Je n'ai pas manqué d'intervenir sur les effets délétères de la loi NoTRe lors des fusions « à marche forcée », sur l'impossibilité de retour en arrière mais la nécessité de ne pas aller plus loin dans notre Schéma départemental sans l'accord des élus locaux. Il faut laisser le bon sens local s'exprimer et la place à l'expérimentation.



26 Janvier 2019 - Chambéry

Célébration de la Saint Vincent, Saint Patron des Vignerons



Une très belle fête de la St Vincent, patron des vignerons, avec la Compagnie du Sarto et les représentants de nos vignobles savoyards qui produisent des vins d'une qualité remarquable. Défilé dans les rues de Chambéry précédé d'une célébration par Monseigneur Ballot Archevêque de Savoie à la Cathédrale, puis discours et dégustations.

2 Février 2019 - Saint-Alban-Leyse

Rencontre avec l'Association des Conseillères Municipales et Femmes élues de Savoie



Évelyne SIMON, Présidente de l'ACMS Femmes Élues de Savoie et les membres de son Bureau, m'ont conviée à la Mairie de Saint Alban-Leyse, avec les élues adhérentes. J'ai animé une conférence sur le thème : "Présentation et fonctionnement du Sénat" et apporté quelques explications sur l'impact du PLF 2019 (Projet de Loi de Finances) sur le budget des communes.



En première partie de cette assemblée, Valérie THUILLIER, Fondatrice et Présidente de "Femmes d'AIXception", nous a présenté les activités de son association. La réunion s'est clôturée par une retrospective en image des nombreux rendez-vous de l'ACMS. Merci à Michel DYEN, Maire de St Alban-Leyse et à Daniel FAVRE, son premier adjoint pour leur accueil.

INFORMATION - Visite de Gérard Larcher en Savoie

M. Gérard Larcher, Président du Sénat, se rendra en Savoie le 25 mars prochain à l'invitation des sénateurs Jean-Pierre Vial et Martine Berthet. Au programme: une rencontre avec les élus en matinée suivie de la visite du chantier du tunnel Euralpin Lyon Turin et d'une rencontre avec Mario Virano, Président de la société TELT.

RETOUR EN IMAGES SUR LES CEREMONIES DES VOEUX

Les voeux: un moment unique à l'écoute des élus territoriaux et de leurs administrés venus nombreux, toutes les fois, à leur rencontre afin de connaître le bilan de l'année écoulée et les projets 2019. Le moment aussi de remercier nos forces de secours et de sécurité pour leur engagement, les bénévoles d'associations ou de remettre les prix des illuminations de Noël ou les médailles de la Ville.

Voici un retour en images non exhaustif !



Tournon



Aix-les-Bains



La Motte- Servolex



Vœux du Député Vincent Rolland - Albertville



**Vœux de M. le Préfet et M. le Président
du Conseil départemental**



Chambéry



*Voeux de la Députée Emilie Bonnard
en présence de M. Christian Jacob*



Grand-Chambéry



Brides-les-Bains (Cérémonie des Voeux et inauguration de la Salle La Dova)

LE SENAT EN CHIFFRES

INDICATEURS GÉNÉRAUX

Activité	2018-2019		Moyenne hebdomadaire		du 28 janv 2019 au 3 févr 2019	
		892 h	59 h	68 h		
Séance		362 h	24 h	26 h		
Commissions et missions communes*		439 h	29 h	36 h		
Office et Délégations*		91 h	6 h	6 h		

Séances plénières



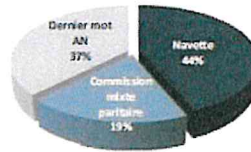
** Révisé suite à l'article 20, article 2, de la Constitution

Amendements	2018-2019		du 28 janv 2019 au 3 févr 2019	
Déposés		5570	101	
Séance		4461	101	
Commissions		1109	-	

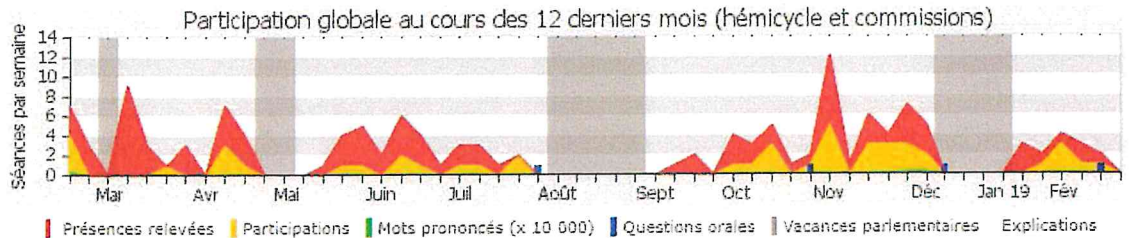
Adoptés	2018-2019		Taux d'adoption	
		1653	30 %	
Séance		1075	24 %	
Commissions		578	52 %	

Adoptions définitives***	2018-2019	
		16
Navette		7
Commission mixte paritaire		3
Dernier mot AN		6

Hors commissions



Martine Berthet, sénatrice LR de Savoie



- 47 questions écrites posées
- 3 questions orales posées
- 32 interventions en commission
- 443 amendements signés

[Visiter le site des sénateurs Les Républicains](#)



MARTINE BERTHET
Sénatrice de la Savoie (Auvergne-Rhône-Alpes)

Au Sénat
15 rue de Vaugirard
75006 Paris
m.berthet@senat.fr

Permanence
5 Place Ferdinand Million
BP 70064
73203 Albertville Cedex
Tél : 04 79 10 76 26

Si vous souhaitez vous désinscrire, [cliquez ici](#)